



Ca1L9-3979/10254-1/2-2023204241010023-10354



Réf.: 03/50.317.538 910 VS01 15736

Monsieur Goblet Christian
R des Quairelles 19
5650 Walcourt



Habitation

Références

Contrat : 03/50.317.538
BCE : 0654212243
Monsieur Goblet Christian

Votre courtier

BUREAU WERION 

Bureau WERION SA
R de la Montagne 14
5650 Walcourt
☎ 071 61 15 62
✉ contact@bureauwerion.be

Des questions sur ce document ?

☎ AG : 071 27 60 01 (8h30 - 16h30)
✉ gestionppe.monscharleroi@aginsurance.be

Invitation à payer

Votre contrat Top Habitation (inclus dans votre Familis)

Le 19 septembre 2023

Cher client,

Cette assurance et le service de votre courtier vous garantissent une excellente protection.

Le paiement correct de la prime vous permettra d'en profiter pleinement.

*payé c/te FR le 26/09
même 07/08*

A payer (en EUR)

2 076,75

Top Habitation

Risque Assuré
R des Quairelles, 19 5650 Walcourt

Période du 08/10/2023 au 07/10/2024
Échéance annuelle : 08/10

AG Insurance
IBAN : BE24 2100 0007 6238
BIC : GEBABEBB
Communication : +++133/3106/14834+++

Vous trouverez aussi au verso le détail de ce montant ainsi que des informations légales.

Nous vous remercions pour votre confiance. Vous pouvez toujours compter sur nous.

Vous avez des questions concernant...

Simplifiez-vous la vie.

- Ce contrat ? Contactez votre courtier.
- Ce document ? Surfez sur aginsurance.be/vosquestions ou contactez-nous.

Envie de recevoir vos documents d'assurance par e-mail ?
Rendez-vous sur ebill.aginsurance.be/fr. N'oubliez pas de préparer votre numéro de contrat 03/50.317.538 et votre numéro d'activation 384 998.



Quel est le détail de ce montant?

Top Habitation

Montants en EUR

	Période de couverture	Montant Net	Cotisations et taxes	Total
Bâtiment et contenu	08/10/2023 > 07/10/2024	1 794,17	282,58	2 076,75
	Total	1 794,17	282,58	2 076,75

A payer (en EUR)

2 076,75

Complément d'informations

- Le montant total net comprend:
574,00 EUR de frais d'acquisition et 125,62 EUR de frais d'administration*

*Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer les estimations des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

- ABEX Indice d'émission : 1032,00

- Le tarif est modifié.

Les livres 1 (Dispositions générales) et 5 (Les obligations) du Code civil sont entrés en vigueur le 01/01/2023.

Pour autant que nos conditions et la réglementation en matière d'assurance n'y dérogent pas, nous appliquerons cette nouvelle législation à votre contrat d'assurance et à son exécution.

En principe, nous avons besoin de votre accord explicite pour ces nouvelles modalités. Mais pour faciliter les choses, tant pour vous que pour nous, nous supposons que vous acceptez ces conditions si vous payez la prime.

- Vous êtes d'accord ? Payez simplement la prime.

- Vous n'êtes pas d'accord ? Résiliez votre contrat dans un délai de 3 mois à partir de la date de réception de cet avis d'échéance, suivant les modalités décrites dans les conditions générales. Attention : nous vous conseillons de résilier votre contrat au plus vite pour éviter de recevoir un rappel de paiement.

- Vous hésitez encore ? Adressez-vous à votre contact chez AG pour formuler une réserve avant de payer.

